

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1909

19 août 2011

### SOMMAIRE

Allinvest Fund .....	91593	FLE Property 1 .....	91613
Armour Luxembourg S.à r.l. ....	91602	FLE Property 2 .....	91631
Atlas SICAV - FIS .....	91597	FLE Property 3 .....	91632
Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l. ....	91624	FLE Property 4 .....	91632
Ba'dol S.A. ....	91620	Flint Group Holdings S.à r.l. ....	91613
BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS ...	91599	Fotex Holding .....	91614
Cabinet Vétérinaire Animavet s.à r.l. ....	91617	Fotex Holding .....	91597
Castelux S.A. ....	91586	Freescale Semiconductor Luxembourg In-	
Claudax Investments S.à r.l. ....	91624	vesting Services S.à r.l. ....	91596
Corvin S.A. ....	91597	Freescale Semiconductor Luxembourg	
C.S.P. Holding S.A. ....	91605	Treasury Services S.à r.l. ....	91603
Daachdrop, S.à r.l. ....	91598	Future Group Investments .....	91617
Dadco Holding (Luxembourg) S.A. ....	91602	GL Europe Luxembourg S.à r.l. ....	91604
Dayson S.A. ....	91602	GL US Luxembourg S.à r.l. ....	91631
Debbie Investments S. à r.l. ....	91598	Golondrina Holding S.A. ....	91630
Despa First Real Estate Lux S.A. ....	91598	Helvetia Communication Participations	
DH Salisbury S.à r.l. ....	91603	S.A. ....	91632
Diabase S.A. ....	91604	International Real Estate Properties S.A.	
Discolux.lu s.à r.l. ....	91604	.....	91595
Dorwood S.A. ....	91604	Kenmore European Ventures 4 S.à r.l. ...	91608
Dyamatosa Spf S.A. ....	91604	Le Lys S.A., SPF .....	91593
EBS Capital No. 1 S.A. ....	91603	Marathon Investment Fund .....	91598
Eccleston S.A. ....	91620	Noux S.A. ....	91621
Elotec SA .....	91620	Organically S.à r.l. ....	91608
ENERGY C.A. Luxembourg .....	91621	Pyoni AG .....	91605
Enviro Services International .....	91623	RE Debt Strategy S.A. ....	91593
EPISO Advisory S.à r.l. ....	91623	Satisfy Fund .....	91594
Falcon Equity S.à r.l. ....	91630	Select SICAV/SIF .....	91594
Fidura S.A. ....	91631	Société de Financement des Risques Indus-	
Fidura S.A. ....	91631	triels .....	91615
Fidura S.A. ....	91631	S&S Fonder .....	91594
FI Finance Luxembourg S.A. ....	91597	Ural SICAF/SIF .....	91595
FLE Holdco .....	91594	Wert FRT S.à r.l. ....	91602
FLE Holdco II .....	91603	Yenlan Holding S.A. ....	91616

**Castelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 161.219.

---

**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the sixth day of May.  
Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Maritime Construction Services S.A., a company having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 141.466

here represented by Ms Elsa BOURGOIS, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 4<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of "CASTELUX S.A.".

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may purchase and hold directly and indirectly any real estate assets. The company may lease, hold, sell, transfer and develop any real estate assets that it holds directly or indirectly.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

The company may borrow in any form except through public offering. The company may solely through private placement issue bonds, notes or other debt instruments in registered form and subject to restrictions on transfers. The company may render any assistance by way of loans, advances or pledges and guarantees or otherwise, to its subsidiaries or other related companies.

The company may provide guarantees or other pledges in favor of third parties in order to guarantee their obligations and the obligations of companies in which the company holds either directly or indirectly a participation as well as to any company part of the same group. The Company may also assist such companies in amongst others but not limited to the management and development of such companies and their portfolio and the financing through loans, advances or guarantees.

The company may pledge, give up or burden any or all of its assets in any possible form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32.000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TWENTY (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### Title III. - Management

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Friday of May at 3 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory dispositions*

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2012.

### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the three hundred and twenty (320) shares.

The shares have been paid up to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:

Mr Patrick HANSEN, employee, born in Luxembourg, on 26 October 1972, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Mr Knut REINERTZ, employee, born in Esch-sur-Alzette on 31 December 1963, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Mr Philippe KAUFFMAN, employee, born in Luxembourg on 9 July 1970, residing professionally at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

- 3.- Has been appointed statutory auditor:

Gefco Consulting S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 69.580.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

- 5.-The registered office of the company is established in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le six mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Maritime Construction Services S.A., une société ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 141.366,

ici représentée par Madame Elsa BOURGOIS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «CASTELUX S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut acheter et détenir directement ou indirectement tous biens immobiliers. La société peut louer, vendre, transférer et développer tous biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous prêts, avances, garanties, sûretés ou autres à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, et financièrement par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Uniques ont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues parla loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trois cent vingt (320) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE EURO (32.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euros (EUR 1.100).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés à la fonction d'administrateur:

Monsieur Patrick HANSEN, employé privé, né à Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Monsieur Knut REINERTZ, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 31 décembre 1963, demeurant professionnellement à 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Monsieur Philippe KAUFFMAN, employé privé, né à Luxembourg le 9 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:



Gefco Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 69.580.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BOURGOIS, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2011. Relation: LAC/2011/21192. Reçu soixante-quinze euros (75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Référence de publication: 2011077707/389.

(110086949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Le Lys S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085501/10.

(110096077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**RE Debt Strategy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 161.570.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung vom 17. Juni 2011*

Die Versammlung der Verwaltungsratsmitglieder hat, den 24. Juni 2011, einstimmig folgenden beschluss gefasst:

Der Verwaltungsratsmitglied, Peter Dickinson, hat als Vorsitzende gewaehlt, ab dem 24. Juni 2011 bis zum Jahreshauptversammlung, welche im Jahr 2012 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Juni 2011.

Für entsprechenden Auszug

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011088550/15.

(110099098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Allinvest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.430.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 27 avril 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la co-optation de M. Jörg Kopp (demeurant professionnellement 1 Blvd Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de M. Jerry Hilger en tant qu'administrateur avec effet au 2 novembre 2010.

2. L'Assemblée a approuvé la réélection de:

- M. Christian Lange (demeurant professionnellement 640 Fifth Avenue 8<sup>th</sup> Floor New York, NY 10019)

- Jörg Kopp (demeurant professionnellement 1 Blvd Royal, L-2449 Luxembourg)  
- et M. Hanspeter Krämer (demeurant professionnellement 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg)  
à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.  
3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

*Pour Allinvest Fund*

Référence de publication: 2011085236/19.

(110096085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Select SICAV/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.845.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2011*

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société PriceWaterhouseCoopers.

Le mandat est accordé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Référence de publication: 2011085619/12.

(110096094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**FLE Holdco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.337.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1<sup>er</sup> juin 2011*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FLE Holdco*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011088270/14.

(110099264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**S&S Fonder, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Satisfy Fund).**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 149.434.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 mai 2011*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

\* Monsieur Fredrik Severin avec adresse professionnelle à SE-100 41 Stockholm, Floragatan 2, président du conseil d'administration

\* Monsieur Carl Skogsborg avec adresse professionnelle à SE-100 41 Stockholm, Floragatan 2

\* Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

\* Monsieur Gavin Byrnes avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

\* Madame Ann-Charlotte Lawyer, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085614/23.

(110096076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Ural SICAF/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.847.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2011*

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société PriceWaterhouseCoopers.

Le mandat est accordé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085677/13.

(110096095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**International Real Estate Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 124.328.

---

L'an deux mil onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée International Real Estate Properties S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, Rue des Genêts, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 124.328,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 657 du 19 avril 2007, et les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Robert LANGMANTEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées dans:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1149 du 30 mai 2011 et n°1214 du 7 juin 2011; et
- le «Tageblatt» du 30 mai 2011 et du 7 juin 2011.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

II. Suivant la liste de présence, deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) actions sur les trois mille cent (3.100) actions existantes sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée soit quatre-vingt-dix pourcent (90 %), laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

(i) le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

(ii) le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

(iii) le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

(iv) le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

(v) le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

#### 4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des actions présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

##### *Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, Monsieur Robert LANGMANTEL, né à Munich (Allemagne) le 15 juin 1946, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

(i) le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi; le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

(ii) le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

(iii) le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

(iv) le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

##### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

##### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à neuf cents euros (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Langmantel, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2011 LAC/2011/28068. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086203/79.

(110096617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

#### **Freescale Semiconductor Luxembourg Investing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.033.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 juin 2011*

En remplacement de Monsieur Cédric CARNOYE, gérant de catégorie A démissionnaire, Madame Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Freescale Semiconductor Luxembourg Investing Services S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088256/16.

(110099592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Fotex Holding, Société Européenne.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2011087064/13.

(110096580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Atlas SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.148.

---

Lors de l'assemblée générale de «Atlas SICAV-FIS» en date du 10 juin 2011, les actionnaires ont reconduit le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011087500/12.

(110096576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Corvin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.993.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088221/9.

(110099499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**FI Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.562.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juin 2011*

Gran Thornton Lux Audit SA, avec siège social à 83, Pafbruch L-8308 Capellen est nommé nouveau commissaire aux comptes allant du 31 décembre 2010 jusque à 31 décembre 2011.

Monsieur Thierry Hubert et Mademoiselle Cristina Levis sont renommés administrateurs pour un nouveau période d'un an. Mademoiselle Lara Nasato, employée privée, née le 01.03.1984, à Montebelluna (Italie) avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, est nommé administrateur pour un période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
FI FINANCE LUXEMBOURG S.A.  
Lara Nasato  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011090334/20.  
(110101522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Debbie Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 143.749.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Debbie Investments S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011088223/12.  
(110099953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Despa First Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 74.797.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832  
L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011088224/13.  
(110099608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Daachdrop, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 8, rue du Château.  
R.C.S. Luxembourg B 139.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088226/10.  
(110099737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Marathon Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 137.806.

*Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2010*

Sont élus comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012:

- Constantine DEVARIS, 2, rue Raidestou, GR - 15236 Athènes (Président);
- Angelos DAMASKOS, The FarmHouse, Guilehill Lane, Ocklham, Surrey, GU22 6NG, United Kingdom (Administrateur);
- Eric CHINCHON, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers Luxembourg comme réviseur de MARATHON INVESTMENT FUND jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour *MARATHON INVESTMENT FUND*

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011088832/19.

(110099230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.168.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of June,  
before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS, a société en commandite par actions qualifying as société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisée in accordance with the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, having its registered office in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (the "Company"), recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.168, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 187 of 24 January 2008.

The meeting is opened at 11.30 a.m. with Mrs Alina VINTILA, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Vanessa DELVAEL, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Olivier STOFFELS, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of the dates of the financial year of the Company which shall henceforth cover the period between the 1<sup>st</sup> of July of each year and the 30<sup>th</sup> June of the following year.

2. As a consequence of item 1. of the agenda, amendment of the first paragraph of article 29 of the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

"The financial year of the Company shall start on the 1<sup>st</sup> of July of each year and shall end on the 30<sup>th</sup> June of the following year. As a matter of transition for the year 2011, there shall be a shortened financial year from the 1<sup>st</sup> of January 2011 to the 30<sup>th</sup> of June 2011, followed by a financial year starting on the 1<sup>st</sup> of July 2011 and ending on the 30<sup>th</sup> of June 2012".

3. Amendment of the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company which shall henceforth take place each year on the third Wednesday of November at 3.00 p.m.

4. As a consequence of item 3. of the Agenda, amendment of article 26 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 3.00 p.m. (Luxembourg time) on the third Wednesday of November. If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstance warrant this. As a matter of transition, the annual general meeting deliberating on the accounts as of the 31<sup>st</sup> of December 2010 shall be held on the first Wednesday of June 2011 or if this day is not a banking day in Luxembourg, on the next banking day. The annual general meeting deliberating on the accounts as of the 30<sup>th</sup> of June 2011 will be held on the third Wednesday of November 2011 or if this day is not a banking day in Luxembourg, on the next banking day."

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the general meeting has been convened by registered mail sent to all the shareholders on 23 May 2011.

IV. According to the attendance list, out of 104.694 shares in issue, 94.240 shares are present or represented.

V. That a first extraordinary general meeting with the same agenda had been held on 16 May 2011 where the quorum conditions in order to vote the items on the agenda were not fulfilled.

This extraordinary general meeting can, in accordance with the provisions of article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, validly deliberate whatever proportion of the share capital is present or represented.

VI. As a consequence, the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda regardless of the number of shares represented at the meeting.

Then the general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to modify the Company's financial year so that it begins on the 1<sup>st</sup> day of July of each year and ends on the 30<sup>th</sup> day of June of the following year and for the first time as from the 1<sup>st</sup> July 2011.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting resolves to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 29 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 29. Financial year.** "The financial year of the Company shall start on the 1<sup>st</sup> of July of each year and shall end on the 30<sup>th</sup> June of the following year. As a matter of transition for the year 2011, there shall be a shortened financial year from the 1<sup>st</sup> of January 2011 to the 30<sup>th</sup> of June 2011, followed by a financial year starting on the 1<sup>st</sup> of July 2011 and ending on the 30<sup>th</sup> of June 2012."

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend the 3<sup>rd</sup> paragraph of article 26 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, either at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 3.00 p.m. (Luxembourg time) on the third Wednesday of November. If this day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next banking day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstance warrant this. As a matter of transition, the annual general meeting deliberating on the accounts as of the 31<sup>st</sup> of December 2010 shall be held on the first Wednesday of June 2011 or if this day is not a banking day in Luxembourg, on the next banking day. The annual general meeting deliberating on the accounts as of the 30<sup>th</sup> of June 2011 will be held on the third Wednesday of November 2011 or if this day is not a banking day in Luxembourg, on the next banking day."

There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France, on the date indicated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the persons appearing, the said persons, signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le huit juin,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «BlueOrchard Fund S.C.A., SICAV-FIS», une société anonyme ayant la qualité de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné, en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 24 janvier 2008 sous le numéro B 135.168.

L'assemblée est ouverte à 11.30 sous la présidence de Madame Alina VINTILA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Vanessa DELVAEL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier STOFFELS, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:



## I. Que la présente assemblée a pour

### *Ordre du jour*

1. Modification des dates de l'exercice social de la Société, de sorte qu'il couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et le 30 juin de l'année suivante.

2. En conséquence du point 1. repris à l'ordre du jour, modification du premier paragraphe de l'article 29 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et s'achève le 30 juin de l'année suivante. Afin d'assurer la transition au cours de l'année 2011, l'exercice social débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2011 se terminera en date du 30 juin 2011 et sera suivi par un nouvel exercice social commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et s'achevant le 30 juin 2012.»

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, qui aura désormais lieu chaque année le troisième mercredi du mois de novembre, à 15.00 heures.

4. En conséquence du point 3 repris à l'ordre du jour, modification de l'article 26 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société, soit dans un autre lieu à Luxembourg, précisé sur la convocation à l'assemblée générale, à 15.00 heures (heure de Luxembourg) le troisième mercredi du mois de novembre. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si l'Associé gérant commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles le nécessitent. Afin d'assurer la transition nécessaire, l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2010 se tiendra le premier mercredi du mois de juin 2011 ou, si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, le jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2011 se tiendra le troisième mercredi du mois de novembre 2011 ou, si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, le jour bancaire ouvrable suivant.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'assemblée générale a été convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 23 mai 2011.

IV. Il apparaît, selon la liste de présence, que sur les 104,694 actions en circulation, 94,240 actions sont présentes ou représentées.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 16 mai 2011 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La présente assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI. Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte que celui commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante et pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 29 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 29. Exercice social.** «L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et s'achève le 30 juin de l'année suivante. Afin d'assurer la transition au cours de l'année 2011, l'exercice social débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2011 se terminera en date du 30 juin 2011 et sera suivi par un nouvel exercice social commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et s'achevant le 30 juin 2012.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 26 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société, soit dans un autre lieu à Luxembourg, précisé sur la convocation à l'assemblée générale, à 15.00 heures (heure de Luxembourg) le troisième mercredi du mois de novembre. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si l'Associé gérant commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles le nécessitent. Afin d'assurer la transition nécessaire, l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2010 se tiendra le premier mercredi du mois de juin 2011 ou, si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, le jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2011 se tiendra le troisième mercredi du mois de novembre 2011 ou, si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, le jour bancaire ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande, de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. VINTILA, V. DELVAEL, O. STOFFELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26660. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011085723/180.

(110095238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

---

**Dadco Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 99.022.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011088227/11.

(110099933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Dayson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088229/10.

(110099180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Armour Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Wert FRT S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
*Un gérant*  
Teun Chr. Akkerman / Jean R. LEMAIRE  
*Manager / Manager*

Référence de publication: 2011088742/15.

(110099616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**EBS Capital No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 109.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088241/9.

(110099752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**DH Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 150.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 143.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011088231/11.

(110099116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Freescale Semiconductor Luxembourg Treasury Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 152.029.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 juin 2011*

En remplacement de Monsieur Cédric CARNOYE, gérant de catégorie A démissionnaire, Madame Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Freescale Semiconductor Luxembourg Treasury Services S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088257/16.

(110099574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**FLE Holdco II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 157.669.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1<sup>er</sup> juin 2011*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FLE Holdco II*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011088271/14.

(110099284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Diabase S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 150.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088232/10.

(110099183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**GL Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.977.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 15 juin 2011*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Ira Balsam en tant que gérant de la Société
- de nommer Thomas Larkin, né le 21 février 1964 à New Jersey, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 554, Anderson Hill Rd, 10577 New York, Etats Unis D'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Frederik Kuiper / Jorrit Crompvoets

Gérants / -

Référence de publication: 2011088805/17.

(110099295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Discolux.lu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9145 Erpeldange, 20, Porte des Ardennes.  
R.C.S. Luxembourg B 97.492.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088234/10.

(110099714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Dorwood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 117.918.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011088237/11.

(110099900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Dyamatos Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 57.310.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011088239/12.

(110099022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Pyoni AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.199.

---

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der PYONI AG (R.C.B 125 199 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 21.06.2011.

MMS Mercury Management Services S.A.

Unterschriften

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der PYONI AG (R.C.B 125 199 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 21.06.2011.

Hiltrud Lehnen.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der PYONI AG (R.C.B 125 199 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 21.06.2011.

LCG International A.G.

Unterschrift

Vögele - Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2011091574/21.

(110101365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**C.S.P. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.033.

---

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée C.S.P. HOLDING S.A. établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 34.033,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 juin 1990, publié au Mémorial, numéro 444 du 30 septembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 28 décembre 2010, publié au Mémorial C 567 du 25 mars 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard VAN HUNEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Hélène SCHORR, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les soixante-six mille cinq cent (66.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1) Présentation:

A: du projet de fusion daté du 27 avril 2011, prévoyant l'absorption de notre société par la société anonyme VERSALE INVESTMENTS S.A. établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 65.203 (ci après nommée «la société absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil, Recueil Spécial C numéro 959 du 11 mai 2011, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 11 mars 2011 expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange, et

C: du rapport écrit daté de l'expert indépendant, le réviseur d'entreprises Marco CLAUDE, Réviseur d'Entreprises Agréé chez Grant Thornton Lux Audit S.A. désigné par ordonnance de la présidente de la chambre commerciale du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion,

notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante dans le rapport d'échange de 9 actions nouvelles de la société absorbante pour chaque action existante de notre société, et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société à la société absorbante et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire de notre Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs ainsi qu'à l'expert indépendant.

5) Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de notre Société,

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion, c.à.d. à la date de la dernière assemblée générale de la société absorbante, adoptant la fusion, et l'attribution aux actionnaires de notre Société d'actions de la société absorbante, dans le rapport d'échange de 9 actions nouvelles de la société absorbante pour chaque action existante de notre société.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: le projet de fusion daté du 27 avril 2011, prévoyant l'absorption de notre société par la société anonyme VERSALE INVESTMENTS S.A. établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 65.203 (ci après nommée «la société absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 959 du 11 mai 2011, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 11 mars 2011, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

Ces rapports, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

C: le rapport écrit daté de l'expert indépendant, le réviseur d'entreprises Marco CLAUDE, Réviseur d'Entreprises Agréé chez Grant Thornton Lux Audit S.A. désigné par ordonnance de la présidente de la chambre commerciale du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur le rapport d'échange et les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange avec pour objectif de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevé sur la base de notre connaissance générale des sociétés fusionnées

acquise lors de l'exécution de notre mission. Dans le cadre de ces diligences, nous n'avons pas de commentaires à formuler sur les autres informations contenues dans le projet de fusion.»

Le rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, reste annexé au présent acte ensemble avec l'ordonnance de la présidente de la chambre commerciale du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dont question ci-avant.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion,

Notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante dans le rapport d'échange de 9 actions nouvelles de la société absorbante pour chaque action existante de notre société, sans soulte,

et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société, plus amplement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-avant et annexé au présent acte, à la société absorbante, et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

#### *Quatrième résolution*

Du point de vue comptable, les opérations de la société absorbée sont considérées comme accomplies pour compte de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et tous bénéfices ou pertes réalisées par la société absorbée après cette date sont censées réalisées pour compte de la société absorbante.

#### *Déclaration*

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires pour l'exécution de leurs mandats respectifs ainsi qu'à l'expert indépendant.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société, au siège de la société absorbante.

#### *Condition suspensive*

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante et l'attribution aux actionnaires de notre Société, d'actions de la société absorbante dans le rapport d'échange de 9 actions nouvelles de la société absorbante, émises dans le cadre d'une augmentation de capital de cette société absorbante, pour 1 action de notre Société.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Van Hunen, P. Van Nugteren, H. Schorr et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2011. LAC/2011/27874. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011

Référence de publication: 2011086548/139.

(110097643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

**Kenmore European Ventures 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.946.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011*

- Monsieur Jorge Perez Lozano, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 30 juin 2011;
- Madame Polyxeni Kotoula a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 30 juin 2011;
- Monsieur Onno Bouwmeister avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;
- Lux Business Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- James Fraser Kennedy, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011093705/23.

(110105547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Organically S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1726 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.553.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of June.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Tiziano Pazzini, brand manager, born on 4 March 1981 at Cesena (Italy), residing at L-1731 Luxembourg, 37, Val Saint Croix;
2. Mr Alberto Galimberti, manager, born on 8 February 1978 at Treviglio (Italy), residing at 10011 NY - New York, USA, 250 West 19 st.;
3. Mr Mher Avetisyan, brand manager, born on 22 May 1979 at Spitak (Armenia), residing at Spitak, Armenia, Aygestan, 2<sup>nd</sup> apt 35;
4. Mr Seyran Khachaturyan, sales manager, born on 22 June 1970 at Chardakhlu (Azerbaïdjan), residing at Yerevan, Armenia, Halabyan, 48 apt 9,  
all here represented by Mrs Céline BESSIN, private employee, residing professionally at Luxembourg,  
by virtue of four proxies given in private deed on 31 May 2011.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Title I - Name, Registered office, Duration, Object**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such entity as well as by the articles of association.

**Art. 2.** The Company will have the name "Organically S.à r.l."



**Art. 3.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The object of the Company is the import and export of organic goods, natural goods, foods and beverages both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

## **Title II - Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EURO) represented by ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EURO) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with the present articles of association and article 199 of the Laws concerning the commercial companies.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

## **Title III - Administration**

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The death of a manager or resignation for any reason whatsoever, does not dissolve the company.

**Art. 14.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

#### **Title IV - Company's year, Benefits**

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, on December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

#### **Title V - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **Title VI - General disposition**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

##### *Subscription - Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, all here represented as stated hereabove, declare to subscribe for the ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE (125) shares as follows:

- Mr Tiziano Pazzini: thirty-two (32) shares,
  - Mr Mher Avetisyan: thirty-one (31) shares,
  - Mr Alberto Galimberti: thirty-one (31) shares,
  - Mr Seyran Khachaturyan: thirty-one (31) shares,
- Total: one hundred and twenty-five (125) shares.

All of such shares have been fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

##### *Resolutions of the general meeting of shareholders*

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The address of the corporation is fixed at L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri.
- 2) The Company will be administered by the following sole manager:  
Mr Tiziano Pazzini prenamed.

##### *Declaration*

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le premier juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Tiziano Pazzini, brand manager, né le 4 mars 1981 à Cesena (Italie), demeurant à L-1731 Luxembourg, 37, Val Saint Croix;

2. Monsieur Alberto Galimberti, manager, né le 8 février 1978 à Treviglio (Italie), demeurant à 10011 NY - New York, Etats-Unis, 250 West 19 st.;

3. Monsieur Mher Avetisyan, brand manager, né le 22 mai 1979 à Spitak (Arménie), demeurant à Spitak, Arménie, Aygestan, 2<sup>nd</sup> apt 35;

4. Monsieur Seyran Khachaturyan, sales manager, né le 22 juin 1970 à Chardakhlu (Azerbaïdjan), demeurant à Yerevan, Arménie, Halabyan, 48 apt 9,

tous les quatre ici représentés par Madame Céline BESSIN, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de quatre procurations sous seing privée données le 31 mai 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité respectives, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «Organically S.à r.l.»

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'import et export de marchandises bio, de marchandises naturelles, d'aliments et de boissons, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La Société peut prendre des participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle de nature à favoriser l'accomplissement de son objet.

#### **Titre II - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues tant par les présents statuts que par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### **Titre III - Administration**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV - Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

### **Titre V - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VI - Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts étant ainsi rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

- Monsieur Tiziano Pazzini préqualifié: TRENTE DEUX (32) parts sociales,
- Monsieur Mher Avetisyan préqualifié: TRENTE ET UNE (31) parts sociales,
- Monsieur Alberto Galimberti préqualifié: TRENTE ET UNE (31) parts sociales,
- Monsieur Seyran Khachatryan préqualifié: TRENTE ET UNE (31) parts sociales,

Total: CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

91613

*Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.-EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri.
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Tiziano Pazzini préqualifié.

*Déclaration*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article cinq des présents statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26416. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085560/259.

(110096115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.718.675,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011088255/11.

(110099967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**FLE Property 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.486.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1<sup>er</sup> juin 2011*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FLE Property 1*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011088272/14.

(110099380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Fotex Holding, Société Européenne.**  
Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 146.938.

L'an deux mil onze, le vingt-six avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société européenne «FOTEX HOLDING», avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-146938,

transformée en société de droit luxembourgeois aux termes d'un acte reçu le 04 juin 2009 par le Notaire Anja HOLTZ, soussignée, publiée au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 1427 du 23 juillet 2009,

modifiée pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 26 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2124 du 8 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures et choisit comme président, M. Gabor VARSZEGI, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen Parc d'activités, 75 comme secrétaire, Aurore Maron, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen Parc d'activités, 75, et comme scrutateur, M. David VARSZEGI.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Condition à l'exercice du droit de vote et détermination de la date de déclaration du Certificat de propriété;

2. Modification subséquente de l'article 17 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. La convocation à la présente Assemblée a été publiée dans un journal à tirage national et au mémorial les 28 mars 2011 et 12 avril 2011. L'annonce a fait l'objet d'une convocation sur le site internet de la Société le 25 mars 2011. Aucune convocation nominative n'a dès lors été réalisée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance préalablement de l'ordre du jour.

IV. Que l'intégralité du capital social s'élève à trente millions cinq cent quarante-trois mille neuf cent trente-trois euros (30.543.933.€) divisé en septante millions sept cent vingt-trois mille six cent cinquante (70.723.650) actions ordinaires et deux millions (2.000.000) d'actions à dividendes privilégiés sans droit de vote de quarante-deux centimes d'euros (0,42.-€) chacune.

V. Selon la liste de présence, sont présents ou représentés à la présente assemblée, 59,31 pourcents du capital représentés par des actions ordinaires avec droit de vote. Le quorum est donc réuni pour que l'assemblée générale puisse prendre valablement toutes les décisions évoquées dans l'ordre du jour.

VI. Que la présente assemblée est constituée régulièrement.

VII. Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de déterminer les conditions préalables à l'exercice du droit de vote par les actionnaires et de préciser la date de déclaration du Certificat de propriété. La décision est prise à 99,98 % des actions représentées avec droit de vote. Il y a abstention pour 0,02 %.

*Deuxième résolution:*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

La condition préalable à l'exercice du droit de vote est l'enregistrement de la propriété des actions des actionnaires dans le registre des actions de la Société.

Le certificat de propriété est utilisé pour déterminer la capacité à l'exercice des droits de vote. Seuls les actionnaires qui n'ont pas interdit leur inscription dans le registre des actions de la Société ni demandé leur annulation du registre des actions de la Société, peuvent demander la remise d'un certificat de propriété.

La période entre le septième (7<sup>ème</sup>) et le cinquième (5<sup>ème</sup>) jour de bourse précédant l'assemblée générale est déterminé par la Société pour la date de déclaration du certificat de propriété. La date exacte en prélude à l'assemblée générale est déterminée par le conseil d'administration.

Sous réserve des restrictions légales et des dispositions précitées relatives aux Parts Bénéficiaires, chaque action donne droit à une voix.

L'enregistrement des actionnaires à l'assemblée générale débute une demi-heure avant l'heure de ladite assemblée à l'endroit figurant sur la convocation. Une carte de Vote est remise pour chaque action et donne droit à une voix pour autant que les conditions légales et celles précitées soient remplies.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.»

La décision est prise à 99,98 % des actions représentées avec droit de vote et Il y a abstention pour 0,02 %.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 950.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, au siège social, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Varszegi, D. Varszegi, A. Maron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 avril 2011 - WIL/2011/323 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011087063/84.

(110096578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

### **SOFIRI, Société de Financement des Risques Industriels, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 26.550.

#### *Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 27 juin 2011*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 juin 2011*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des Administrateurs suivants:

M. Andreas GUTH,

M. Markus HOFER,

M. Robert TUTCHENER,

M. Hervé MONIN, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

L'assemblée décide de nommer Réviseur Indépendant de la société Grant Thornton Lux Audit S.A., 83 Pafebruch L-8308 CAPELLEN. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2011.

Pour la société SOFIRI  
ACSG (EUROPE)  
Signature

Référence de publication: 2011092199/24.

(110103013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---

**Yenlan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.  
R.C.S. Luxembourg B 108.238.

L'an deux mille onze,

Le vingt-et-un juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YENLAN HOLDING S.A.", avec siège social à L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1016 du 11 octobre 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1178 du 15 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 108.238.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Leon VAN DEN BROEK, administrateur de société, demeurant à Wiltz.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de Strassen à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, et modification subséquente de l'article premier, alinéa deux, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Wiltz."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Strassen à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast, et de modifier subséquemment l'article premier, alinéa deux, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa deux).** Le siège social est établi à Wiltz."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, L. Van den Broek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 28601. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.



Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011089413/52.

(110100107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

---

**Future Group Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 152.094.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 22 juin 2011:

- d'accepter la démission de Monsieur Claudio Villa en tant que gérant de la Société;
- de nommer avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, Monsieur Andrew Stephen Whitton, Conseiller, né le 20 janvier 1949 à West Bromwich, Angleterre, résidant au 7 Winderton, Brailes, Banbury OX15 5JQ, Angleterre, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Future Group Investments S.à r.l.*

Mandataire

Référence de publication: 2011088258/16.

(110099376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Cabinet Vétérinaire Animavet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 58, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 161.523.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur François LIBERT, docteur en médecine vétérinaire, né à Ath (Belgique) le 6 mai 1973, demeurant à L-8081 Bertrange, 58, rue de Mamer.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un cabinet vétérinaire, avec vente des articles de la branche.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement et indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Elle pourra généralement effectuer toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "CABINET VETERINAIRE ANIMAVET s.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales extraordinaires.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers, ayants droit et créanciers personnels d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

#### **Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social, de moins-values jugées nécessaires par les associés et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 20.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur François LIBERT, pré-qualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur François LIBERT, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-8081 Bertrange, 58, rue de Mamer.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LIBERT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 juin 2011. Relation: CAP/2011/2195. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 juin 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011085802/166.

(110095786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Eccleston S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.249.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088243/9.

(110099110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Elotec SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 8, Z.A. Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 95.993.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088246/10.

(110099228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Ba'dol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.326.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2011 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Filip SABBE, Joseph WINANDY et Koen LOZIE, Administrateurs ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme  
F. SABBE / J. WINANDY  
Président / Administrateur

Référence de publication: 2011088755/15.

(110099675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**ENERGY C.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 100.428.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088248/10.

(110099186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Noux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.591.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le huit juin.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels,

ici représenté par Mademoiselle Alexandra VILLAIN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présente acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

NOUX S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Foetz.

**Art. 4.** La société a pour objet la représentation commerciale et consulting de Premier rôle produits pour carburants permettant la réduction de gaz à effets de serre et améliorant les conditions de maintenance des moteurs utilisant des carburants fossiles. La société a encore pour objet l'import et la distribution de produits textiles pour les sports américains (basketball, baseball, hockey, football américain).

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielle et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de juin en 2012.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS . . . . .	100
TOTAL: CENT ACTIONS . . . . .	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de quarante-huit virgule trois cent quatre-vingt-sept pour cent (48,387%), de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (€ 1.300,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur: Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels.

*Dixième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Villain, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011086817/110.

(110097157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Enviro Services International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 10.747.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Livange, le 27 juin 2011.

Marc EICHER

*Gérant*

Référence de publication: 2011088249/12.

(110099700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**EPISO Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.506.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088250/9.

(110099809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.640.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 26 mai 2011*

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) L'associé unique a accepté la démission de:

- Mme. Angela Behrend-Görnemann, né le 18 décembre 1956 à Hambourg, en Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 50, Gerhart-Hauptmann Platz, D-20095 Hambourg, Allemagne, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.

2) La personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet au 26 mai 2011 pour une durée indéterminée:

- M. Leslie David Weal, né le 29 janvier 1954 à Hillingdon, Royaume-Uni, ayant son adresse personnelle à 15 Mohawk Way, Woodley, Reading, RG5 4UE, Royaume-Uni, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011091613/21.

(110103776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

**Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 6.934.510,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

—  
In the year two thousand and eleven, on twenty-third day of May;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

Claudas Investments Two Limited, an exempted company with liability limited by shares, with its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, incorporated with the Registry of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-220 145 and having its effective management and control («siège de direction effective») at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom ("Claudas II");

being the sole shareholder of "Claudas Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.368, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 17 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2205 of the 5 October 2007 (the "Articles");

holding all the four million four hundred and thirty-four thousand five hundred and ten (4,434,510) shares of the Company having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and representing 100% of the issued share capital of the Company;

here represented by Mrs. Marianne BERNOU, avocat à la Cour, with professional address at 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal, such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of Claudas II and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Claudas II declared and requested the undersigned notary to act that:

*First resolution*

Claudas II resolved to create the following classes of ordinary shares in the share capital of the Company with the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company:

- the class X ordinary shares ("X-Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each; and
- the class Y ordinary shares ("Y-Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.



*Second resolution*

Claudias II resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million and five hundred thousand US Dollars (USD 2,500,000.-) so as to bring it from its current amount of four million four hundred and thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 4,434,510.-) to six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 6,934,510.-) by issuing five hundred thousand (500,000) X-Shares and two million (2,000,000) Y-Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

AND THEN THERE APPEARED

Pelleas Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.231 ("Pelleas"),

here represented by Mrs. Marianne BERNOU, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal, such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of Pelleas and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Pelleas declared to subscribe, which Claudas II accepted, to the five hundred thousand (500,000) X-Shares in the aggregate nominal amount of five hundred thousand US Dollars (USD 500,000.-) with an aggregate share premium of nine hundred ninety nine million five hundred thousand US Dollars (USD 999,500,000.-) attached to the XShares. The amount of one billion US Dollars (USD 1,000,000,000.-) was fully paid up in cash so that the amount of one billion US Dollars (USD 1,000,000,000.-) was as of then at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Alymere Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.462 ("Alymere"),

here represented by Mrs. Marianne BERNOU, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal, such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of Alymere and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Alymere declared to subscribe, which Claudas II accepted, to the two million (2,000,000) Y-Shares in the aggregate nominal amount of two million US Dollars (USD 2,000,000.-) with an aggregate share premium of three billion nine hundred ninety eight million US Dollars (USD 3,998,000,000.-) attached to the Y-Shares. The amount of four billion US Dollars (USD 4,000,000,000.-) was fully paid up in cash so that the amount of four billion US Dollars (USD 4,000,000,000.-) was as of then at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

Claudias II, Alymere and Pelleas resolved to amend articles 6, 15, 16 and 17 of its articles of association as follows:

**" Art. 6. Share capital - Shares.**

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at six million nine hundred thirty-four thousand five hundred and ten US Dollars (USD 6,934,510.-), divided into:

- a) two thousand and five hundred (2,500) ordinary shares ("O-Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per O-Share;
- b) five hundred thousand (500,000) ordinary shares ("X-Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety nine US Dollars (USD 1,999.-) per X-Share;
- c) two million (2,000,000) ordinary shares ("Y-Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety nine US Dollars (USD 1,999) per Y-Share;
- d) one million seven hundred fifty-five thousand five hundred (1,755,500) redeemable class A preference shares ("A Preference Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars(USD 1,999.-) per A Preference Share;
- e) one million seven hundred fifty-five thousand five hundred (1,755,500) redeemable class B preference shares ("B Preference Shares") having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per B Preference Share; and
- f) nine hundred and twenty-one thousand and ten (921,010) redeemable class C preference shares ("C Preference Shares") having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred and ninety-nine US dollars (USD 1,999.-) per C Preference Share.

6.2 All of the O-Shares, X-Shares, Y-Shares, A Preference Shares and B Preference Shares, plus the issue premiums have been fully paid up.

6.3 Unless the context indicates otherwise, the term «share» as used in these articles of association shall refer collectively to the O-Shares, X-Shares, Y-Shares, the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares.

6.4 In respect of each class of shares there is hereby created a premium reserve to which the funds received as share premium in respect of such class of shares shall be allocated, except for those allocated to the legal reserve. The premium reserves are at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the respective class of shares.

**B) Rights of Shares**

6.5 Each share gives right to one (1) vote.

6.6 The O-Shares, the X-Shares and the Y-Shares shall not be redeemable.

6.7 The A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares shall be redeemed at par value on their twentieth anniversary or at the option of the company or the holders thereof, if earlier, subject to the following provisions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per share shall be equal to the par value plus the issue premium plus any accrued and unpaid dividends; and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed shares are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed shares."

**" Art. 15. Distributions.**

15.1 Each year, the company sets aside an amount equal to five percent (5%) of the net profit of the year as per its approved financial statements in order to transfer it into a legal reserve, until that reserve amounts to ten percent (10%) of the company's nominal capital.

15.2 The balance called «annual profits available for distribution» may be used freely by the general meeting of the shareholders or the board of managers in its absolute discretion or as otherwise agreed from time to time between the shareholders (as the case may be) together with the other existing distributable reserves and profits carried forward, but after deduction of any losses carried forward. The board of managers shall set the dividend policy for any given year in its absolute discretion according to the board's assessment of the Company's requirements and the annual dividend distribution will be approved by simple majority of the shareholders at the annual shareholders' meeting or at any moment in time.

15.3 All shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value, plus paid-in share premium) and shall rank *pari passu*. The shareholders can unanimously decide to derogate from this rule or authorise the board of managers to discretionarily derogate from this rule.

15.4 All dividends will be declared out of profits of a particular period.

15.5 The X-Shares and the Y-Shares shall have no entitlement to dividend paid out of profits that have arisen during a period ending prior to or on the date of their issuance (including any unrealised profits)."

**" Art. 16. Interim dividend distributions.**

16.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends on any class of shares, subject to articles 16.3 and 16.4 below and to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficiently distributable profits exist.

16.2 For the purposes of article 16.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the articles of association of the company.

16.3 All interim dividends will be declared in respect of a particular period.

16.4 The X-Shares and the Y-Shares shall have no entitlement to interim dividend paid out of profits that have arisen during a period ending prior to or on the date of their issuance (including any unrealised profits)."

**" Art. 17. Liquidation.**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Law on Commercial Companies.

17.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

17.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in the following order:

1. Firstly, the holder of the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares shall be entitled to a payment equal to the sum of:

- a. any declared but unpaid dividends in respect of the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares, plus
- b. the nominal value of the A Preference Shares, the B Preference Shares or the C Preference Shares, plus
- c. the share premium paid upon the issuance of the A Preference Shares, the B Preference Shares and the C Preference Shares.

2. Secondly, all remaining amounts shall be paid to the holders of the O-Shares, the X-Shares and the Y-Shares which shall rank *pari passu pro rata* and shall be entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value, plus paid-in share premium)."

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present amendment of the Articles are estimated without prejudice at twelve thousand two hundred Euros (EUR 12,200.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

#### A COMPARU:

Claudas Investments Two Limited, une société à responsabilité limitée exempte avec siège social à P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman, immatriculée près du Registry of Companies aux Iles Cayman sous le numéro MC-220 145 et ayant son siège de direction effective à 5, The North Colonnade, Canary Wharf, London E 14 4BB, Royaume-Uni ("Claudas II"),

étant l'associé unique de "Claudas Investments S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368, ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2205 du 5 octobre 2007 (les "Statuts");

étant détentrice de toutes les quatre millions quatre cent trente-quatre mille cinq cent dix (4.434.510) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,- chacune et représentant 100% du capital social de la Société;

ici représentée par Madame Marianne BERNOU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Claudas II a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Claudas II a décidé de créer les catégories suivantes de parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société avec les droits et devoirs tels que décrits dans les statuts de la Société:

- la catégorie X de parts sociales ordinaires ("Parts X") ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD1.-) chacune; et
- la catégorie Y de parts sociales ordinaires ("Parts Y") ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD1.-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Claudas II a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000,-) de façon à l'accroître de son montant actuel de quatre millions quatre cent trente-quatre

mille cinq cent dix dollars américains (USD 4.434.510,-) au montant de six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 6.934.510,-) par l'émission de cinq cent mille (500.000) Parts X et de deux millions (2.000.000) Parts Y ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

#### ONT ENSUITE COMPARU

Pelleas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.231 ("Pelleas");

ici représentée par Madame Marianne BERNOU, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Pelleas a déclaré souscrire, ce que Claudas II a accepté, les cinq cent mille (500.000) Parts X d'un montant nominal total de cinq cent mille dollars américains (USD 500.000,-) avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix neuf millions cinq cent mille dollars américains (USD 999.500.000,-) attachée aux Parts X. Le montant de un milliard de dollars américains (USD 1.000.000.000,-) a été payé en totalité en numéraire de sorte que le montant de un milliard de dollars américains (USD 1.000.000.000,-) a été par la suite à la libre disposition de la Société, telle que preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Alymere Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.462 ("Alymere");

ici représentée par Madame Marianne BERNOU, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Alymere a déclaré souscrire, ce que Claudas II a accepté, les deux millions (2.000.000) Parts Y d'un montant nominal total de deux millions dollars américains (USD 2.000.000,-) avec une prime d'émission totale de trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions de dollars américains (USD 3.998.000.000,-) attachée aux Part Y. Le montant de quatre milliards de dollars américains (USD 4.000.000.000,-) a été payé en totalité en numéraire de sorte que le montant de quatre milliards de dollars américains (USD 4.000.000.000,-) a été par la suite à la libre disposition de la Société, telle que preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### Troisième résolution

Claudias II, Pelleas et Alymere ont ensuite décidé de modifier les articles 6, 15,16 et 17 des Statuts comme suit:

##### " Art. 6. Capital social - Parts sociales.

###### A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à six millions neuf cent trente-quatre mille cinq cent dix dollars américains (USD 6.934.510,-) divisé en:

a) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ordinaires ("Parts O") ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part O;

b) cinq cent mille (500.000) parts X ("Parts X") ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part X;

c) deux millions (2.000.000) parts Y ("Parts Y") ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part Y;

d) un million sept cent cinquante cinq mille cinq cents (1.755.500) parts sociales préférentielles de classe A rachetables ("Parts Préférentielles A") ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle A;

e) un million sept cent cinquante cinq mille cinq cents (1.755.500) parts sociales préférentielles de classe B rachetables ("Parts Préférentielles B") ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle B; et

f) neuf cent vingt et un mille et dix (921.010) parts sociales préférentielles de classe C rachetables ("Parts Préférentielles C") ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle C;

6.2 Toutes les Parts O, les Parts X, les Parts Y, les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C avec les primes d'émission, ont été intégralement libérées.

6.3 A moins que le contexte ne donne un sens contraire, le terme «part» utilisé dans les présents statuts se réfère aux Parts O, aux Parts Préférentielles A et aux Parts Préférentielles B.

6.2 A moins que le contexte ne donne un sens contraire, le terme «part» utilisé dans les présents statuts se réfère aux Parts O, aux Parts X, aux Parts Y, aux Parts Préférentielles A, aux Parts Préférentielles B et aux Parts Préférentielles C.

6.4 Pour chaque catégorie de parts, il est créé une réserve de prime pour laquelle les fonds perçus sous forme de prime reliée à une catégorie déterminée de parts seront alloués, sauf ceux alloués à la réserve légale. Les réserves de prime sont à l'entière disposition des associés et du conseil de gérance, le cas échéant, pour le paiement du produit de rachat et des distributions de liquidation en relation avec la catégorie concernée de parts.

B) Droits des parts sociales

6.5 Chaque part sociale donne droit à un vote.

6.6 Les Parts O, les parts X et les Parts Y ne sont pas rachetables.

6.7 Les Parts Préférentielles A, les Parts Préférentielles B et les Parts Préférentielles C sont rachetables à leur valeur nominale à leur vingtième anniversaire ou selon le choix de la société ou de leurs détenteurs, si plus tôt, suivant les dispositions suivantes:

(i) le rachat pourra seulement être effectué en utilisant des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) résultant d'états financiers intérimaires effectués à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'on soit en présence d'une diminution correspondante du capital social.

(iii) le prix de rachat par part sera égal à la valeur nominale plus la prime d'émission plus tous dividendes accrus ou impayés; et

(iv) le conseil de gérance sera autorisé à décider si les parts rachetées sont à annuler et sera autorisé à prendre toutes les étapes nécessaires afin de mettre à jour les statuts résultant de toute annulation des parts rachetées."

#### " Art. 15. Distributions.

15.1 Chaque année, la société met de côté un montant égal à cinq pourcents (5%) du bénéfice net de l'année approuvé par les pièces comptables, aux fins de le transférer dans une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pourcents (10%) du capital social de la société.

15.2 Le poste intitulé «bénéfices annuels disponibles pour la distribution» peut être utilisé librement par les détenteurs de parts sociales ou par le conseil de gérance discrétionnairement ou tel que décidé occasionnellement par les associés (le cas échéant), ensemble avec les autres réserves existantes et bénéfices reportés, mais après déduction de toutes les pertes reportés. Le conseil de gérance établira la politique de distribution des dividendes pour une année donnée discrétionnairement en fonction de son appréciation des besoins de la Société et la distribution du dividende annuel sera approuvé à la majorité simple par les associées lors de l'assemblée ordinaire ou à tout autre moment.

15.3 Toutes les parts donnent droit à des distributions de dividende pour ce qui est de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale, plus paiement en prime d'émission) et se classeront pari passu. Les associés peuvent décider à l'unanimité de déroger à cette règle ou autoriser le conseil de gérance à déroger de manière discrétionnaire à cette règle.

15.4 Tout dividende sera distribué sur des bénéfices d'une période donnée.

15.5 Les Parts X et les Parts Y ne donnent pas droit au paiement de dividendes distribués sur des bénéfices qui sont nés au cours d'une période se terminant avant ou au plus tard le jour de leur émission (ceci incluant tous bénéfices non encore réalisés)."

#### " Art. 16. Les distributions de dividendes intérimaires.

16.1 Le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires relatives à toutes les parts sociales, sous réserve des articles 16.2 et 16.3 et de respecter trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être daté de plus de trois (3) semaines à la date de la réunion du conseil de gérance; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

15.4 Tout dividende intérimaire sera distribué sur des bénéfices d'une période donnée.

15.5 Les Parts X et les Parts Y ne donnent pas droit au paiement de dividendes intérimaires distribués sur des bénéfices qui sont nés au cours d'une période se terminant avant ou au plus tard le jour de leur émission (ceci incluant tout bénéfices non encore réalisés).

16.2 Pour les besoins de l'article 16.1, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime préférentielle), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ou aux statuts de la société."

#### " Art. 17. Liquidation.

17.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

17.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

17.3 Après paiement de toutes les dettes, de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés dans l'ordre suivant:

1. En premier, les détenteurs de Parts Privilégiées A, de Parts Privilégiés B et de Parts Privilégiées C auront le droit au paiement d'un montant égal à:

- a. tout dividende déclaré mais non payé, plus
- b. la valeur nominale des Parts Privilégiées A, de Parts Privilégiés B et de Parts Privilégiées C concernés, plus
- c. la prime d'émission payée au moment de l'émission des Parts Privilégiées A, de Parts Privilégiés B et de Parts Privilégiées C.

2. En second, tous les produits restants seront payés aux détenteurs de Parts O, de Parts X et de Parts Y qui seront classé pari passu pro rata et qui auront droit à une distribution pour ce qui est de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale, plus paiement en prime d'émission)."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille deux cents euros (EUR 12.200,-).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERNOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2011. LAC/2011/23649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011079876/340.

(110089401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

---

#### **Golondrina Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GOLONDRINA HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088298/11.

(110099963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

#### **Falcon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait conforme*

Falcon Equity S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011088260/13.

(110099442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Fidura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 75.075.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088261/10.

(110099901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Fidura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 75.075.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088262/10.

(110099902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**GL US Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 125.750.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 15 juin 2011*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Ira Balsam en tant que gérant de la Société
- de nommer Thomas Larkin, né le 21 février 1964 à New Jersey, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 554, Anderson Hill Rd, 10577 New York, Etats Unis D'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Frederik Kuiper / Jorrit Crompvoets

Gérants / -

Référence de publication: 2011088806/17.

(110099298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Fidura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 75.075.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088263/10.

(110099903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**FLE Property 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 146.487.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1<sup>er</sup> juin 2011*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 28 juin 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour FLE Property 2  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2011088273/14.

(110099427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**FLE Property 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.660.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1<sup>er</sup> juin 2011*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 28 juin 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour FLE Property 3  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2011088274/14.

(110099456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Helvetia Communication Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.687.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2011 que:

Madame Orietta RIMI, employée privée, né à Erice (Italie) le 29 septembre 1976 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg à été nommée administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Il résulte d'un transfert de siège que la société SER.COM. S.à.r.l., est désormais domiciliées au 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, RESIDENCE D'ORANGE, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088324/16.

(110099793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**FLE Property 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.765.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1<sup>er</sup> juin 2011*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 28 juin 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour FLE Property 4  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2011088275/14.

(110099508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---